



Convocation à l'hôtel de police pour une plainte

Par **Marlène42**, le **25/05/2010** à **11:22**

Bonjour,

Je vous écris pour avoir une précision sur une étape dans la procédure du dépôt de plainte. Lorsqu'une plainte est déposée contre soi et que l'on a reçu l'avis de convocation à l'hôtel de police, pouvons nous demander par téléphone à l'hôtel de police l'objet de la plainte (afin de pouvoir mieux se défendre avant l'entretien)?

Merci de votre réponse,

Marlène

Par **Maître marque**, le **25/05/2010** à **13:39**

Bonjour

Vous pouvez téléphoner au service enquêteur pour connaître la raison de cette convocation, toutefois, je crains que vous ne butiez sur un silence bien coupable.

Ne prenez pas cette convocation avec légèreté même s'il elle ne revêt pas un caractère très officiel.

Si vous n'y répondez pas vous pourriez y être contraint.

Enfin, et vous seul connaissez les raisons éventuelles de cette convocation, vous pouvez toujours contacter un avocat si vous craignez d'être mis en garde à vue.

Enfin, les affaires graves se règlent rarement par le biais d'une simple convocation.

Bien à vous